

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020  
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

---

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt à dix-huit heures trente, le conseil municipal, s'est réuni, salle Odette Beaulieu de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, M. Philippe BREL, Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme BARIDON Chantal, Mme Simone CALLAMAND, Mme Christiane NICOLIN, Mme Christine PERENON, M. Pascal COGORDAN, M. Stéphane TRETOLA, M. Patrick PEQUIGNOT, Mme Eloïse GION, M. Franck NICCOLETTI, M. Karl DEMERCASTEL, Mme Anne THIBAUT.

EXCUSES : Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Erwan JAEN

POUVOIRS :

- M. Erwan JAEN a donné pouvoir à M. Philippe OZENDA
- Mme Mireille ASTIER-CUCCHI a donné pouvoir à Mme Simone CALLAMAND

DATE DE CONVOCATION : **19 novembre 2020.**

M. Franck NICOLETTI a été désigné secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR

1. Location des meublés de tourisme
2. Candidature à un accompagnement collectif : vers une restauration collective durable
3. Aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes
4. Désignation d'un correspondant à la SPL Ingénierie Départementale 83
5. Refus du transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Provence verte
6. Rapport annuel 2019 du délégataire pour l'eau et l'assainissement
7. Modification des statuts du SIVU de la LOUBE
8. Avenant à la convention de fourrière automobile
9. Tarifs 2021
10. Subvention départementale 2020
11. Fonds de concours 2020 - Communauté d'agglomération Provence verte
12. APP FIPD 2020
13. Décision modificative du budget
14. Rapport des délégations
15. Informations

**1. LOCATION DES MEUBLÉS DE TOURISME – INSTITUTION D'UNE PROCEDURE D'ENREGISTREMENT ;**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en place d'un outil informatique qui permettra d'enregistrer l'offre en ligne sur le site de la mairie et d'affecter un numéro au meublé. La commune et l'OTPVV accèderont à une meilleure lisibilité de l'offre d'hébergement qui leur permettra de contrôler la perception des taxes de séjour et la contribution foncière des entreprises et de repérer les loueurs de meublés « clandestins ».

## **2. CANDIDATURE À UN ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF : VERS UNE RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la candidature de Méounes-les-Montrieux à un appel à projet sur un accompagnement à la restauration collective durable, lancé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement.

Cette dernière souhaite accompagner 20 collectivités autour de 6 modules de formation-action pour la mise en place d'un projet global de restauration collective.

## **3. AIDE AUX SINISTRÉS DES ALPES-MARITIMES**

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une aide de 0.30 € par habitant au profit des sinistrés des Alpes-Maritimes, soit 660 €.

## **4. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT À LA SPL INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE 83**

Le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, M. Jean-Martin GUISIANO - titulaire et M. Philippe BREL - suppléant, pour représenter la commune de Méounes-les-Montrieux auprès de la Société Publique Locale ID83.

## **5. REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE**

La loi d'urgence sanitaire étant prolongé au 26 février 2021, elle fait recourir les délais pour le transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Provence verte au 1<sup>er</sup> juillet 2021, et en conséquence son refus qui doit s'exercer dans les 3 mois précédant le transfert soit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

Le conseil municipal a confirmé qu'il refusait de transférer la compétence PLU à la communauté d'agglomération Provence verte. La décision sera formalisée par délibération au printemps 2021.

## **6. RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal a pris connaissance des rapports annuels 2019 de notre délégué la SAUR, pour la gestion de l'eau potable et l'assainissement.

## **7. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DE LA LOUBE**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification des statuts du syndicat à vocation unique des espaces naturels du massif de la Loube qui concerne : la suppression de l'animation nature, l'envoi des convocations par voie dématérialisée, le trésorier du syndicat, la précision de la périodicité d'émission des titres de participations financières des communes.

## **8. AVENANT À LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'application de l'avenant concerne les nouveaux tarifs applicables au 14 août 2020, tarifs définis par arrêté ministériel et publiés au JO en date du 13 août 2020, soit 121.27 € TTC pour les frais d'enlèvements d'un véhicule et 6.42 € TTC/jour pour les frais de gardiennage automobile.

## 9. TARIFS 2021

Le conseil municipal a voté, à la majorité absolue, les tarifs en annexe applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 10. SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2020

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de financer la rénovation de la Montée du Calvaire avec la subvention de 100 000 € accordée par le conseil départemental.

## 11. FONDS DE CONCOURS 2020 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de demander un fonds de concours 2020 à la communauté d'agglomération Provence verte pour le financement du hangar des services techniques. Montant demandé 30 % soit 67 699 € pour 225 662 € de travaux.

## 12. APP FIPD 2020

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation de la commune de Méounes-les-Montrieux à un appel à projet dans le cadre du Fonds Interministériel de la Délinquance et de la Radicalisation, pour la sécurisation des abords de l'église et de l'école J. Ducret.

Montant des travaux présentés : 23 400 € HT – Montant de l'aide demandée : 11 700 €.

## 13. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget 2020 :

- Chapitre 012 – Charge de personnel : + 30 000 €
- Article 7381 – Droits de mutation : + 30 000 €

## 14. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

Le conseil municipal est informé que :

La commune de Méounes-les-Montrieux n'a pas exercé son droit de préemption pour les aliénations suivantes :

- |         |                     |              |
|---------|---------------------|--------------|
| • A720  | Beumaran            | 0ha 57a 40ca |
| • C794  | Le Cros de l'Estang | 0ha 09a 20ca |
| • C1070 | Le Cros de l'Estang | 0ha 26a 07ca |
| • C661  | Le Cros de l'Estang | 0ha 16a 64ca |
| • C666  | Le Cros de l'Estang | 0ha 04a 13ca |

Décisions d'ester en justice :

- Commune de Méounes-les-Montrieux / Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales – DGF 2020
- Commune de Méounes-les-Montrieux / SOMECA – Arrêté interdiction traversée >13t

Remerciements :

- SEL'ISSOLE pour la subvention accordée
- PWA pour la subvention accordée

- M. Pierre FOUQUES pour la subvention façade

Informations :

1. Signature de la convention S'PECE
2. Violences faites aux femmes
3. Le rapport annuel du SIVED 2019 est disponible

## **15. QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean-Martin GUISIANO a donné la liste des délégations assurées par les représentants de Méounes-les-Montrieux au sein des instances intercommunales, apportant l'assurance que Méounes-les-Montrieux participe activement aux décisions de l'agglomération et autres syndicats.

M. Omar MESSAOUDI et Mme Chantal BARIDON, nommés liquidateur du COF, ont fait le rapport de leurs investigations sur la comptabilité du COF, d'où il ressort un manque de pièces justificatives pour environ 4 900 € de dépenses et/ou recettes dont ils ont demandé la production.